

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Lundi 13 décembre 2021 à 14 heures**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Monsieur Laurent MAITRE, représentant l'association Vallée de l'Hérault
- Madame Joelle BIEVELOT, représentant la Croix Rouge Française

Et de Madame Céline SENEGAS, représentant l'association Habitat Jeunes du Bassin de Thau

La présence de 9 membres restants,  
Pour un total de 10 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et fait un point sur l'évolution de la crise sanitaire.

Après approbation à la majorité ( deux votes contre ) du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Convention de mise à disposition par Sète Agglopoie Méditerranée au C.C.A.S de l'équipement communautaire La Passerelle pour l'année 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/. Convention de partenariat entre le C.C.A.S et Sète Agglopoie Méditerranée pour la gestion de La Passerelle pour l'année 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Convention de prestation de services culturels entre le C.C.A.S et la Ville de Sète.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Mobibus.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Service Mobibus - Tarification.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Tarification du portage de repas pour les usagers n'ayant que l'aide financière du C.C.A.S.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**8/. Participation du C.C.A.S pour les usagers bénéficiant d'une autre aide financière que celle du C.C.A.S.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**9/. Tarification des repas servis dans le foyer -restaurant pour les usagers n'ayant que l'aide financière du C.C.A.S.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**10/. Tarification des repas servis dans le foyer -restaurant pour les usagers bénéficiant d'une aide financière par le Conseil Départemental.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**11/. Tarification de la téléassistance.**

- Après lecture du projet,
- A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**12/. Tarification du détecteur de chute dans le cadre de l'offre de téléassistance.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**13/. Fixation des tarifs des repas de la résidence Le Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**14/. Fixation du prix de journée alimentaire de la résidence Le Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**15/. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget- Budget C.C.A.S.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**16/. Admission en non- valeurs des créances irrécouvrables du budget du S.A.A.D.- Exercice 2021.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**17/. Admission en non- valeurs des créances irrécouvrables du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire- Exercice 2021.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**18/.Budget 2022 du C.C.A.S–Ouverture d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 €. Convention à passer avec le Crédit Agricole du Languedoc.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**19/. Forfait mobilité durable pour les agents de l'établissement.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**20/. Information de l'assemblée délibérante portant sur des mises à disposition de personnels du C.C.A.S de Sète auprès du Comité des Œuvres Sociales des personnels de la Ville.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**21/. Mise à jour du tableau des postes budgétaires et des effectifs.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**22/. Modalités concernant les indemnités de fournitures d'entretien et de repas perçues par les assistants maternels.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**23/. Souscription d'un marché d'assurance- Risques statutaires- Attribution de marché. Financement.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**24/. Centre Social- Prestations- Fixation de tarifs.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 15h15 heures.**

Sète, le 20 Décembre 2021



La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN